Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz
Rue de l'Industrie, 26-38
1040 Bruxelles

Communiqué de presse

17 décembre 2015

La CREG a reçu le rapport d'audit de la Cour des comptes et analysera les recommandations

La Cour des comptes a réalisé un audit fonctionnel de la CREG de novembre 2014 à juin 2015. La version finale du rapport d'audit a été communiquée à la CREG en date du 17 décembre 2015.

La CREG prend acte de ce rapport dans lequel la Cour des comptes conclut que « la CREG remplit son rôle de régulateur et respecte la plupart des normes en matière d'indépendance, de transparence et de justification », même si des points restent susceptibles d'amélioration.

La Cour des comptes formule diverses recommandations que la CREG va analyser avec le sérieux qui s'impose. La CREG considère cet audit comme une opportunité et entend bien l'utiliser pour améliorer son fonctionnement en vue d'offrir un service optimal aux consommateurs.

A cette fin, la CREG se tient à la disposition du parlement, autorité de contrôle de la CREG, et prêtera sa collaboration à toute initiative que ce dernier jugera utile afin d'améliorer l'exercice de ses missions de régulateur.

Contact avec la presse

Annemarie De Vreese, responsable de la communication
+32 2 289 76 90 - +32 479 98 95 28 – adv@creg.be

A propos de la CREG

La CREG est le régulateur fédéral du marché de l'électricité et du gaz naturel en Belgique. Outre sa mission de conseil auprès des autorités publiques, la CREG est notamment chargée de surveiller la transparence et la concurrence sur les marchés de l'électricité et du gaz naturel. Par ailleurs, la CREG veille à ce que la situation des marchés vise l'intérêt général et cadre avec la politique énergétique globale, en tenant toujours compte des intérêts essentiels des consommateurs.

www.creg.be